Nos conseils

J’effectue mon service militaire ou service civil.

Durant votre service militaire ou civil, vous êtes couvert(e) par l’assurance militaire et ne devez pas payer les primes de votre assurance-maladie de base.

Comment suspendre votre assurance obligatoire des soins pendant votre service militaire ou civil?

Vous pouvez suspendre votre couverture d’assurance-maladie de base dès que vous recevez un ordre de marche ou un ordre pour le service civil **d’une durée d’au moins 61 jours consécutifs.** Pour ce faire, il y a lieu de nous **transmettre une copie** de votre ordre de marche ou de votre convocation, en nous indiquant votre nom, prénom, n° de partenaire ou n° AVS, date de naissance:

- **Par e-mail:** clients@groupemutuel.ch
- **Par Poste:** Groupe Mutuel, rue des Cèdres 5, 1919 Martigny

Dès réception de ce document, une confirmation de suspension vous sera envoyée.

De quoi devez-vous tenir compte pour et pendant la suspension de votre assurance de base?

- **La suspension de l’assurance de base** est accordée pour autant que la période du service soit **d’au moins 61 jours consécutifs** (art. 3 alinéa 4 de la loi fédérale sur l’assurance-maladie).
- La prise en charge des **frais médicaux à charge de l’assurance obligatoire des soins (LAMal)** est suspendue durant la période du service.
- Tout **changement de la durée d’incorporation** doit impérativement faire l’objet d’une annonce afin d’éviter une interruption de votre protection d’assurance.
- Toute **assurance complémentaire** selon la loi sur le contrat d’assurance (LCA) reste en vigueur pendant toute la durée de votre service et vous continuez à recevoir les factures de primes.

En restant à votre disposition pour tout complément d’information, nous vous présentons, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel

groupemutuel

Votre espace client en ligne vous simplifie la vie

Transmettez vos factures de soins, consultez vos documents, modifiez vos données personnelles et vos contrats partout et à tout moment. Sur ordinateur, tablette ou mobile, avec votre portail client en ligne, vous gérez simplement vos assurances Santé.
www.groupemutuel.ch/espace-client

Rapide
Vous scannez vos factures de soins et nous les transmettez instantanément.

Pratique
Vous avez toujours votre carte d'assuré et celles des membres de votre famille sur vous, au format digital, pour l'assurance-maladie de base.

Flexible
Vous choisissez entre une facturation 100% digitale ou l'envoi de factures papier, selon vos préférences.

Simple
Vous suivez l'état de vos demandes en cours et l'évolution de votre franchise.

Sécurisé
Toutes les données que vous nous transmettez bénéficient d'un niveau de sécurité élevé.

Edition 3.22

Scannez et découvrez notre structure juridique
www.groupemutuel.ch/structure

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA
Rue des Cèdres 5 - CH-1919 Martigny
0848 803 111 / groupemutuel.ch